

## Droits des locataires



EdBockStock/Shutterstock.com

**Vous louez un logement, ou pensez louer un logement. En tant que locataire, savoir quand payer le loyer, si le propriétaire peut entrer dans votre logement ou s'il peut vous empêcher d'avoir des animaux est un moyen sûr de profiter de son chez-soi en toute tranquillité d'esprit.**

### **Qu'est-ce qu'un bail?**

Le bail, aussi appelé contrat de location, est un contrat conclu entre le propriétaire et le locataire du logement. Le locataire occupe les lieux en échange d'un loyer.

### **Recevoir une copie du bail**

Le propriétaire doit vous remettre une copie du bail au plus tard 21 jours après la signature. Sinon, vous pouvez refuser de payer votre loyer jusqu'à ce que le propriétaire vous remette une copie.

### **Vos responsabilités en tant que locataire**

Vous devez :

- payer le loyer à temps;
- entretenir le logement, le garder propre et en bon état;
- réparer tous les dommages causés intentionnellement ou par négligence;
- ne pas harceler, gêner, menacer ou importuner le propriétaire ou les autres locataires;
- ne pas commettre un acte interdit par la loi dans votre logement.

### **Dépôt de sécurité**

Montant exigé par le propriétaire pour couvrir, s'il y a lieu, des dommages, des frais de nettoyage ou un loyer impayé. Le montant du dépôt maximal est l'équivalent d'un mois de loyer.

### Augmenter le loyer

Le propriétaire doit remettre un avis écrit au locataire au moins trois à six mois avant d'augmenter le loyer.

### Est-ce que le propriétaire peut interdire les animaux de compagnie?

Non. Vous pouvez avoir un animal domestique. Le propriétaire ne peut pas l'interdire dans le bail. Cependant, si votre animal domestique cause des dommages à la propriété ou dérange les autres locataires, le propriétaire peut vous demander de régler le problème. Faute de quoi, le propriétaire peut tenter de vous expulser.

### Est-ce que le propriétaire peut augmenter le loyer comme bon lui semble?

Non. En règle générale, le propriétaire peut augmenter le loyer jusqu'au taux maximal établi par le gouvernement de l'Ontario. Pour l'année 2017, ce taux est fixé à 1,5%. Le propriétaire peut augmenter le loyer seulement une fois par année, en commençant un an après la signature du bail.

### Est-ce que le propriétaire peut entrer dans le logement comme bon lui semble?

Non. Le propriétaire doit vous donner un préavis écrit d'au moins 24 heures avant de pouvoir entrer dans le logement. Le préavis doit préciser la raison de l'entrée, le jour où elle aura lieu ainsi que l'heure. Exceptions :

- en cas d'urgence (ex. : incendie),
- lorsque vous mettez fin au bail et que le propriétaire veut faire visiter votre logement. Il doit cependant faire des efforts raisonnables pour vous aviser avant d'entrer.

### À lire aussi :



Bail



Loyer

### IMPORTANT

CliquezJustice.ca fournit de l'information juridique générale et non des avis ou conseils juridiques. Il est conseillé de consulter un avocat afin de connaître les règles qui s'appliquent à votre situation particulière.

